



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 281 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le secteur est du Mont-Sainte-Anne est un bien public appartenant aux Québécois;

ATTENDU QUE Resorts of the Canadian Rockies (RCR), l'exploitant actuel du secteur est, n'a pas démontré sa capacité de maintenir la qualité opérationnelle des activités et n'a effectué aucun investissement afin de développer son plein potentiel et ce, au détriment des usagers et de l'industrie touristique régionale;

ATTENDU QUE le 28 février 2025, la Sépaq annonçait vouloir conclure une nouvelle entente de gestion avec RCR contrairement à l'annonce gouvernementale du 20 avril 2021 qui insistait sur le travail avec les parties prenantes locales pour un plan répondant aux attentes de la population;

ATTENDU QUE Centre plein air Mont-Sainte-Anne, un OBNL regroupant plus de 1 100 membres de la région de Québec, dispose d'un plan d'affaires solide ancré dans les besoins de la communauté et d'un plan financier solide appuyé par de nombreuses fédérations nationales de sports et de plein air;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- de se conformer à ses engagements d'avril 2021;
- de s'assurer que le secteur est du Mont-Sainte-Anne soit désormais géré adéquatement au bénéfice des Québécois, de la santé publique et de l'accès au territoire;
- de donner à cette fin le mandat à la Sépaq de ne pas confier la gestion du secteur est du Mont-Sainte-Anne à RCR et de réaliser une transition harmonieuse vers une solution qui implique les élus locaux et les autres parties prenantes de la communauté avec Centre plein air Mont-Sainte-Anne comme exploitant.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Pascal Paradis
Député de Jean-Talon**

22 avril 2025

Date de signature de l'extrait